

DECISION DU MAIRE n° 2024-023

Délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°022 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire :

- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 300 000 € H.T.

Vu la délibération n° 2024-009 du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2024 attribuant le marché de travaux initial pour l'aménagement de la rue du MEN DU - Place Yvonne SARCEY au carrefour de KERVOURDEN au Groupement EUROVIA - ATLANTIC PAYSAGE - SUR dont le mandataire est EUROVIA BRETAGNE pour un montant total de 585 528.70 €, soit 702 634.44 € TTC.

Vu la délibération n° 2024-053 du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2024 acceptant l'avenant n° 01 pour l'aménagement de la rue du MEN DU - Place Yvonne SARCEY au carrefour de KERVOURDEN au Groupement EUROVIA - ATLANTIC PAYSAGE - SUR dont le mandataire est EUROVIA BRETAGNE pour un montant de 31 453.60 € HT, soit 37 744.32 € TTC.

Considérant la nécessité de signer un avenant n° 02 pour une nouvelle répartition sans modification du montant total du marché comme suit :

- ATLANTIC PAYSAGES : 207 441.90 € HT, soit 248 930.28 € TTC
- SUR : 6 300.50 € HT, soit 7 560.60 € TTC
- EUROVIA BRETAGNE : 403 239.90 € HT, soit 483 887.88 € TTC
- TOTAL : 616 982.30 € HT, soit 740 378.76 € TTC

Je soussigné Yves Normand, Maire de LA TRINITÉ-SUR-MER :

DECIDE

D'APPROUVER la nouvelle répartition prévue au marché sans modification du montant total comme suit :

- ATLANTIC PAYSAGES : 207 441.90 € HT, soit 248 930.28 € TTC
- SUR : 6 300.50 € HT, soit 7 560.60 € TTC
- EUROVIA BRETAGNE : 403 239.90 € HT, soit 483 887.88 € TTC
- TOTAL : 616 982.30 € HT, soit 740 378.76 € TTC

DE SIGNER avec l'entreprise mandataire du groupement l'avenant correspondant.

A La Trinité-sur-Mer, le 28 novembre 2024

Le Maire,
Yves NORMAND

